



## NOTE TECHNIQUE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2021

Cadre d'application : article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

### RESULTATS 2020 AFFECTES SUR 2021

#### LES RESULTATS 2020 AFFECTES EN 2021

[En €]

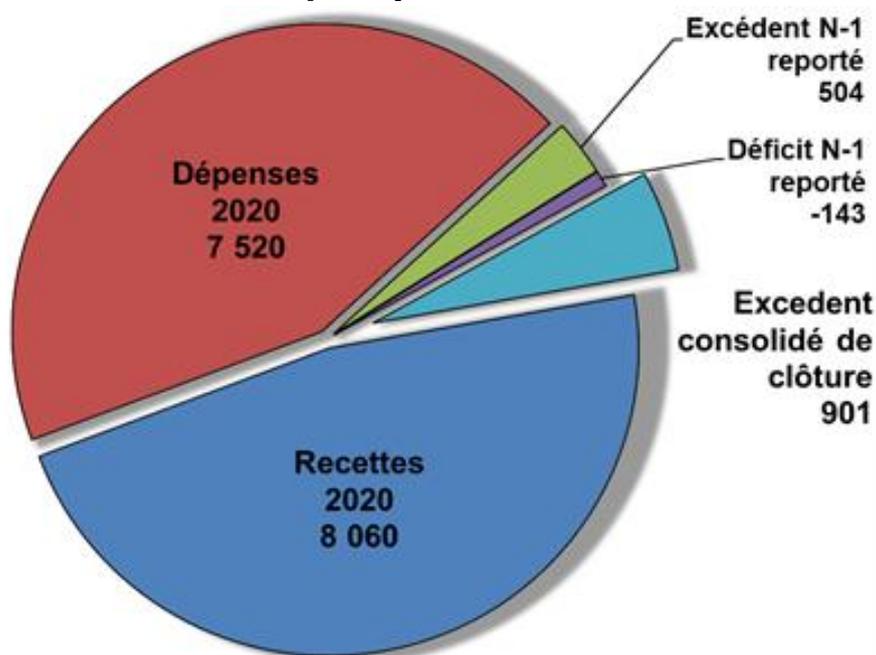
| SECTION DE FONCTIONNEMENT          |                  |
|------------------------------------|------------------|
| DEPENSES                           | 4 834 724 €      |
| RECETTES                           | 5 917 871 €      |
| RESULTAT REPORTE 2019              | 503 879 €        |
| RESULTAT DE CLOTURE                | 1 587 026 €      |
| SECTION D'INVESTISSEMENT           |                  |
| DEPENSES                           | 2 684 980 €      |
| RECETTES                           | 2 141 757 €      |
| RESULTAT REPORTE 2019              | -                |
| RESULTAT DE CLOTURE                | 686 254 €        |
| RESULTAT CUMULE 2020 TOUTE SECTION |                  |
|                                    | <b>900 772 €</b> |
| RESTES A REALISER RECETTES         | - €              |
| RESTES A REALISER DEPENSES         | - €              |
| RESULTAT A AFFECTER                |                  |
|                                    | <b>900 772 €</b> |

A l'issu de l'exercice 2020, le Budget principal affiche un résultat consolidé de près de 900 K€, en légère baisse par rapport à 2019 où celui-ci se situait à 971 K€. L'excédent budgétaire cumulé ainsi dégagé permet de couvrir près de 77 jours de dépenses de fonctionnement<sup>1</sup>. D'un point de vue technique, ce résultat excédentaire est affecté au Budget Primitif 2021.

<sup>1</sup> Il est préconisé de disposer d'une réserve financière de 20 à 40 jours afin de répondre au besoin en fonds de roulement.

## LE RESULTAT CONSOLIDE DE 2020

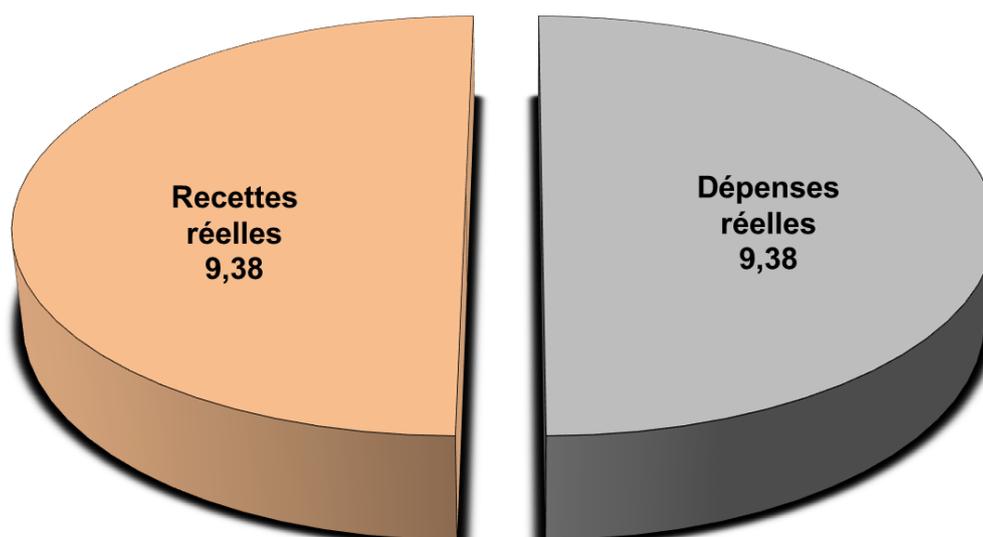
[En K€]



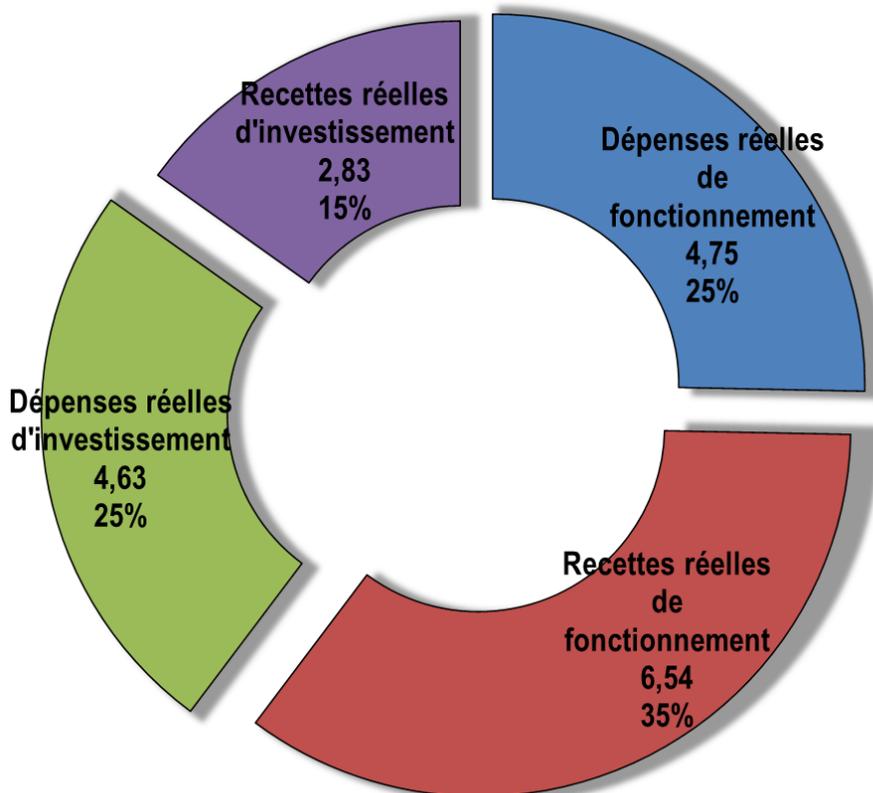
## LES MASSES BUDGETAIRES 2021

[Opérations réelles en M€, résultats de 2020 inclus]

Le volume des opérations réelles est porté à 9,38 M€ en dépenses et en recettes.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 4,75 M€ pour 6,54 M€ de recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent, quant à elles, à 4,63 M€ pour 2,83 M€ de recettes réelles d'investissement.



## CADRE D'ELABORATION BUDGETAIRE

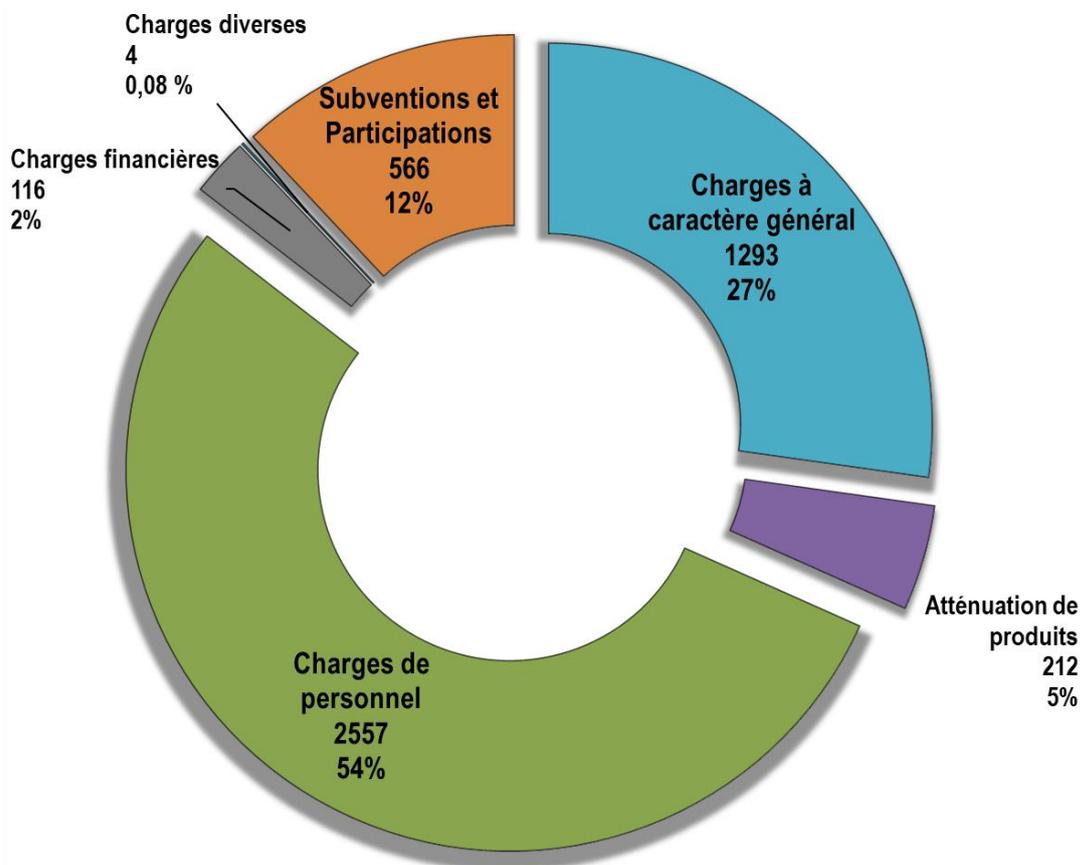
- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 4,75 M€**

Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine et font l'objet d'une consommation immédiate.

Leur évolution est à la hausse de + 4,60 % en 2021 par rapport au résultat financier de 2020. Acteur quotidien des services publics, les charges se rapportant au personnel constituent le principal poste de dépenses (54 %), suivies des charges à caractère général (27 %), des subventions aux associations locales et participations versées aux principaux partenaires institutionnels (12%) dont le SDIS et CCAS, de l'atténuation de produits correspondant à la pénalité SRU (5 %) et, enfin des intérêts de la dette (2 %).

## LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

[Opérations réelles en K€]



**Les charges à caractère général** atteignent 1,29 M€, soit un niveau sensiblement à la hausse de + 2,30 % par rapport à celui de l'exercice 2020, à nuancer toutefois eu égard de la crise sanitaire qui l'a singularisé. Ainsi rapportées à leur niveau de l'exercice 2019, ces mêmes charges affichent une baisse de - 9 %.

Il est en outre intégré le fait de :

- Renforcer certains postes de dépenses : maintenance technique garantissant l'entretien régulier du patrimoine communal (17 K€), formation des agents leur permettant de se professionnaliser ou de disposer des habilitations requises pour l'exercice de leurs missions (24,5 K€ contre 8,2 K€ en 2020), intégration du coût de la nouvelle prestation de service en restauration scolaire (40 K€ évaluées en plus par rapport au niveau moyen des exercices antérieurs à 2020).
- Intégrer de nouveaux postes de dépenses : création d'une nouvelle structure espace jeunes (8,8 K€), réalisation ponctuelle d'un audit organisationnel de l'administration communale (17,9 K€).
- Tenir compte du contexte de prolongation de la crise sanitaire : limitation des dépenses inscrites pour les manifestations et festivités, inscription de dépenses pour les équipements de protection sanitaire (masques et gel notamment).
- Optimiser certains postes de dépenses pour en rationaliser les coûts : maîtrise des fluides et recherche d'économies d'énergies, participation à un groupement de



commande en télécommunication, création d'un magasin en vue de disposer d'une gestion de stocks afin d'optimiser les coûts d'achats par des commandes groupées.

**Les charges de personnel** atteignent 2,56 M€, soit un niveau notablement à la hausse de + 15,03 % par rapport à celui de l'exercice 2020, pour une variation en valeur de + 334 K€, considérant les principales variables suivantes :

- 265 K€ sont consacrés au renforcement des effectifs en début de mandat dans double objectif :
  - La structuration des services publics en adéquation avec la forte dynamique démographique, amenée à se poursuivre, dans laquelle s'inscrit le territoire depuis une vingtaine d'années<sup>2</sup> : en 2020, le taux d'administration de la collectivité était de 8,87 ETP<sup>3</sup> pour 1 000 habitants, là où la moyenne nationale des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situait à 14,8 agents<sup>4</sup>.
  - Le développement de nouvelles compétences eu égard des nouvelles priorités fixées : pérennisation d'une direction des services techniques, développement des espaces verts, optimisation des procédures inhérentes à la gestion financière et à la commande publique, ou encore, création d'une nouvelle structure Espace Jeunes.

En 2021, le taux d'administration de la collectivité se situe à 9,34 agents<sup>5</sup>, là où la moyenne nationale des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe à 14,8 agents<sup>6</sup>.

- 36 K€ sont imputables à l'augmentation annuelle mécanique des rémunérations, due au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) par le biais des avancements de grades et d'échelons, à la poursuite du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ainsi qu'à la valorisation des avantages en nature (repas).  
A noter que le Bilan Social de 2020 sur 2019 fait ressortir le profil vieillissant du personnel communal, l'âge moyen des agents permanents étant de 46,65 ans et la proportion des agents permanents de 50 ans et plus représentant près de 44%. En hypothèse d'effectifs constants et de renouvellement des postes, une baisse de la masse salariale est à prévoir (17 % des agents titulaires seront en âge de partir à la retraite avant la fin du mandat).
- 20 K€ correspondent au développement d'une nouvelle politique d'avantages sociaux au bénéfice des agents de la collectivité, comme l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle ou la distribution de chèques cadeaux.
- 8 K€ correspondent au coût d'organisation des élections départementales et régionales de juin 2021.

<sup>2</sup> La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 est portée à 6 060 habitants (population municipale : 5 983 + population comptée à part : 77). La population DGF 2020 était de 6 149 habitants

<sup>3</sup> Maquette BP 2020 : 55,96 ETPT pourvus

<sup>4</sup> Source : DGCL 2019 sur 2017 – 8,5

<sup>5</sup> Evaluation du nombre d'ETPT à 57,46 agents sur emplois permanents (Stagiaire, titulaire, CDI, CDD Contractuel Indiciaire Permanent).

<sup>6</sup> Source : DGCL 2020 sur 2018 – 8,5

L'évolution financière des charges de personnel n'est pas neutre, mais elle demeure à un niveau somme toute raisonnable eu égard du ratio financier qui porte la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel à 54% en 2021 contre 49% en 2020, là où la moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe à 56 %<sup>7</sup>.

**Les atténuations de charges** sont stables et correspondront à la pénalité versée au titre de l'article 55 de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) au vu de la production insuffisante de logements sociaux, pénalité qui devrait avoir tendance à baisser au cours des exercices suivants au vu des efforts entrepris et projetés pour satisfaire à cette obligation légale : convention de préemption urbaine avec l'EPF<sup>8</sup>, révision du contrat de mixité sociale avec l'Etat, création de logements sociaux dans les propriétés communales vacantes, etc.

**Les charges de gestion courante** diminuent de - 5,02 % par rapport à l'exercice 2020, considérant l'action ponctuelle du PUP de la Mouline qu'avait supporté cet exercice (82 K€). S'opère une baisse à la marge du niveau des subventions aux associations eu égard de la prolongation de la crise sanitaire qui met en suspens depuis plusieurs mois la vie associative (169 K€ contre 174 K€ en 2020). La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est stable (83 K€), là où la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) affiche une nouvelle fois une progression à hauteur de 4% (126 K€).

**Les intérêts de la dette** seraient en baisse de - 17,2%, ce qui est conforme à l'extinction de la dette ancienne contractée par la collectivité.

- **DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 1,79 M€**

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chapitre 042 pour 271 K€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023 pour 1 524 K€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement de la section d'investissement. Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens. Figurant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, minoré des dotations aux amortissements, et utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

---

<sup>7</sup> Source : DGCL 2020 sur 2018

<sup>8</sup> Etablissement Public Foncier

- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 5,64 M€**

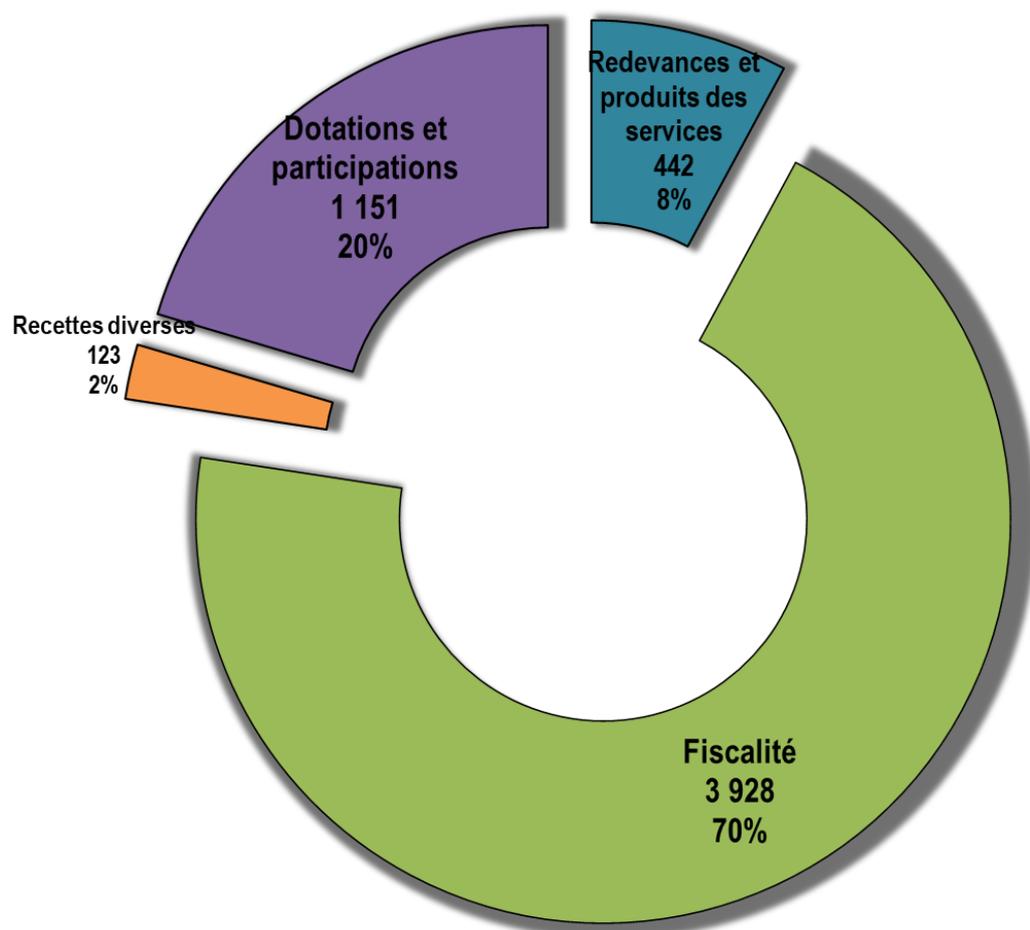
Leur évolution est évaluée à la baisse de – 4,63 % en 2021 par rapport au résultat financier de 2020.

Cette différence tient principalement de l'action ponctuelle en 2020 de vente de Certificats d'Economies d'Energies (CEE) à EDF ayant donné lieu à une recette de 208 K€ en redevances et produits des services.

La fiscalité locale constitue indéniablement le pilier central des recettes de fonctionnement (70 %), suivie des dotations étatiques et participations (20 %) telles que les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la politique enfance jeunesse, des redevances et produits des services (8 %) et à la marge, de recettes diverses (2 %).

### **LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021**

[Opérations réelles en K€]



**Les redevances et produits des services** atteignent 442 K€, soit un niveau 30% plus bas par rapport à celui de 2020, exercice qui avait bénéficié de l'encaissement du produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) (208 K€) comme précisé précédemment.

Ces produits comprennent la participation des familles aux services péri et extra-scolaires (219 K€) étant précisé que la tarification du service de restauration scolaire va être révisée

prochainement eu égard du coût de la nouvelle prestation de service (exigences plus qualitatives et intégration par anticipation des obligations légales EGalim<sup>9</sup>) sur le principe d'un financement à minima de la dépense corollaire, les redevances d'occupation du domaine public (175 K€), le remboursement de Sète Agglopol Méditerranée pour la gestion de la collecte des encombrants et le transport scolaire des sorties piscines (26,3 K€), les concessions de cimetière (7 K€) ou encore la vente d'énergie photovoltaïque (7 K€).

**Les dotations et participations** s'élèvent à 1,15 M€ dont 885 K€ de dotations étatiques dont le niveau serait parfaitement stable, réparties comme suit :

- Dotation Forfaitaire : 415 K€ (414 K€ en 2020)
- Dotation de Solidarité Rurale : 291 K€ (277 K€ en 2020)
- Dotation de Péréquation : 189 K€ (194 K€)

Les autres recettes principales sont les compensations fiscales (70 K€) et le soutien financier de la CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse (172 K€).

**Les impôts et taxes** s'établissent à 3,93 M€ soit un niveau constant par rapport au résultat anticipé de 2020.

Pour autant, les différentes composantes connaîtront des évolutions notables :

- **Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** sont évalués à 300 K€ pour 2021 contre 423 K€ en 2020 pour laquelle aucun effet COVID n'a été engendré.
- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est stable quant à lui (130 K€)
- **La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)** est de 145 K€.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques et les droits de place** rapportent quant à eux 35,5 K€.
- **L'Attribution de Compensation (AC)** est de 405 K€ (contre 429 K€ en 2020) dans la mesure où elle intègre l'impact des nouvelles modalités financières de la mutualisation et l'élargissement du périmètre des services mutualisés dont bénéficie la collectivité en plus des mutualisations déjà existantes.
- **La Fiscalité Directe Locale** verrait son produit augmenté de 157 K€ pour atteindre 2,9 M€ en 2021 contre 2,74 en 2020, sous l'effet de l'évolution des bases, dont l'évolution forfaitaire pour 2021 n'a été fixée nationalement qu'à + 0,2% à laquelle en ajoutant l'évolution physique des bases de 3,4 % comparativement aux bases notifiées 2020.

---

<sup>9</sup> Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

- **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 3,94 M€**

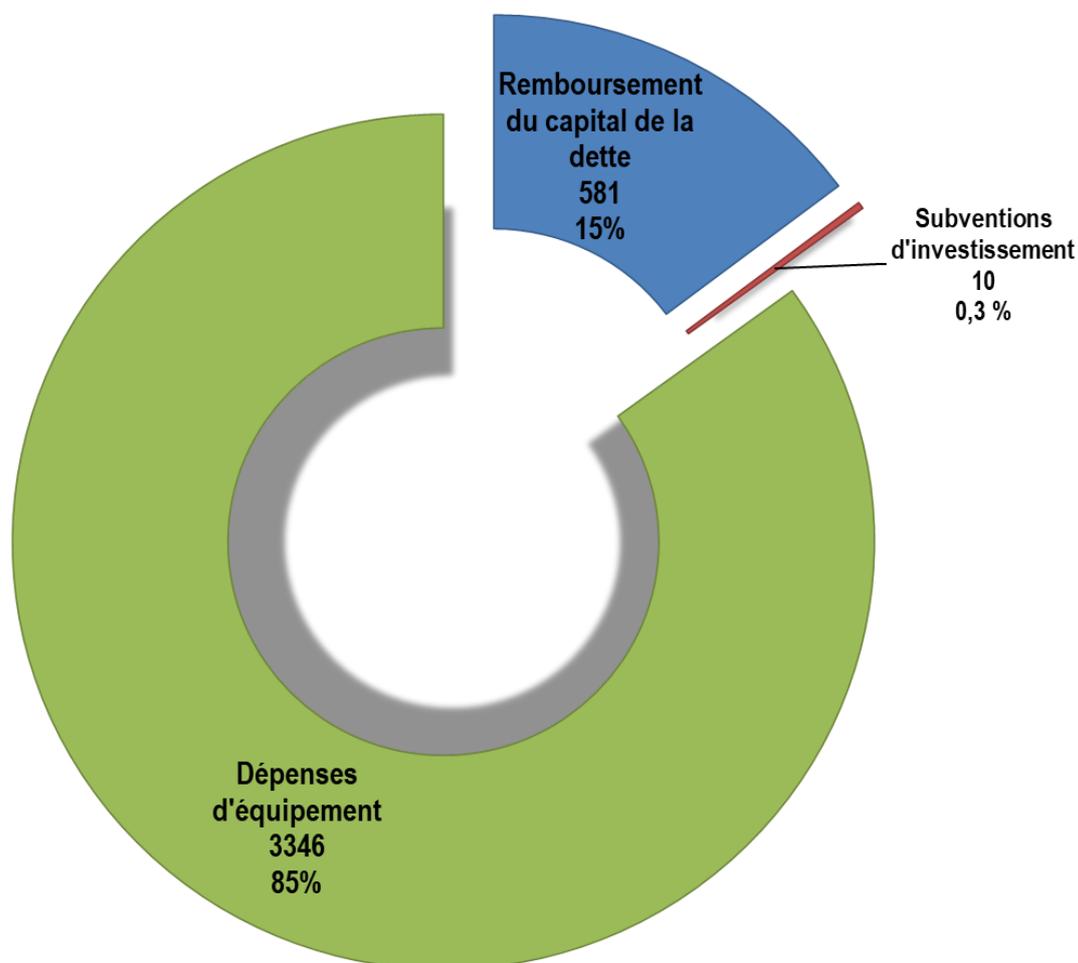
Elles regroupent des dépenses d'investissement comprenant essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Leur évolution est évaluée à la forte hausse de + 53,51 % en 2021 par rapport au résultat financier anticipé de 2020.

### **REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2021**

[Opérations réelles en K€]



Les dépenses d'équipement constituent en 2021 le principal poste (3,35 M€) des dépenses réelles d'investissement, suivi du remboursement en capital de la dette (0,58 M€), et des subventions versées (10 K€).

Il est à rappeler le montant du Programme Pluriannuel d'Investissement qui consacre 20,5 M€ aux dépenses d'équipement sur la période 2020-2026, soit un niveau annuel moyen

d'investissement de 3,4 M€. A titre indicatif, le niveau moyen des dépenses d'équipement sur le mandat 2014-2020 était de 1,4 M€.

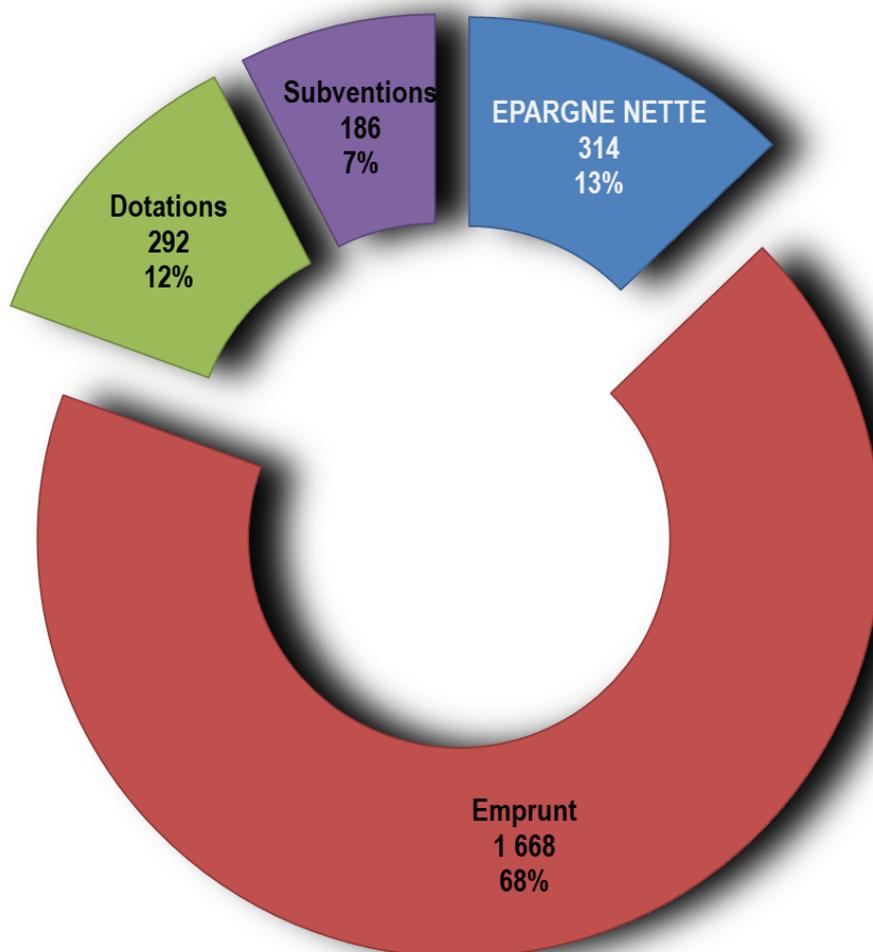
| Super Opérations                               | Opérations                                   | 2021             |
|--|--|------------------|
| <b>TOTAL</b>                                   |  | <b>3 356 230</b> |
| 20261<br>Renforcement de<br>l'attractivité     | 202611 Centre socio-culturel                 | 51 000           |
|  | 202612 Salle polyvalente                     |                  |
|  | 202613 Vie culturelle                        | 25 000           |
|  | 202614 Vie associative et sportive           | 229 200          |
|  |  | <b>305 200</b>   |
| 20262<br>Amélioration du cadre<br>de vie       | 202621 Environnement                         | 80 500           |
|  | 202622 Aménagement urbain, voirie et réseaux | 991 000          |
|  | 202623 Eclairage public                      | 85 000           |
|  | 202624 Tranquillité publique                 |                  |
|  |  | <b>1 156 500</b> |
| 20263<br>Redynamisation<br>du centre bourg     | 202631 Rénovation des Halles                 | 150 000          |
|  | 202632 Action économique                     |                  |
|  | 202633 Stationnement                         | 478 000          |
|  |  | <b>628 000</b>   |
| 20264<br>Enfance, Jeunesse et<br>Loisirs       | 202641 Enfance                               | 322 300          |
|  | 202642 Jeunesse                              | 21 500           |
|  | 202643 Loisirs                               | 5 000            |
|  |  | <b>348 800</b>   |
| 20265<br>Développement du<br>territoire        | 202651 ZAC                                   | 150 000          |
|  | 20652 Budget participatif                    |                  |
|  | 202652 Déviation communale                   |                  |
|  | 202653 Cimetière                             | 60 000           |
|  | 2022654 Action foncière                      | 75 000           |
|  | <b>285 000</b>                               |                  |
| 20266<br>Modernisation des<br>services publics | 202661 Communication                         | 4 500            |
|  | 202662 Informatique                          | 48 300           |
|  | 202663 Hôtel de ville                        | 179 930          |
|  | 202664 Centre technique municipal            | 316 000          |
|  | 202665 Service enfance jeunesse              | 11 000           |
|  | 202666 Police municipale                     | 73 000           |
|  |  | <b>632 730</b>   |

- **RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 2,83 M€**

En hausse de 63,76 % par rapport au niveau de 2020, les recettes réelles d'investissement sont constituées en premier lieu par l'emprunt à hauteur de 1,67 M€, puis par l'épargne nette (hors résultats reportés) à hauteur de 314 K€, par les dotations (FCTVA et Taxe d'Aménagement) pour 292 K€ et enfin par les subventions d'investissement déjà notifiées pour 186 K€<sup>10</sup>.

### **FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021**

[En K€, hors résultats reportés de 2020]



- **RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 1,79 M€**

Les recettes d'ordre de la section sont composées des dotations aux amortissements (chapitre 040 pour 271 K€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 021 pour 1 524 K€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement de la section d'investissement.

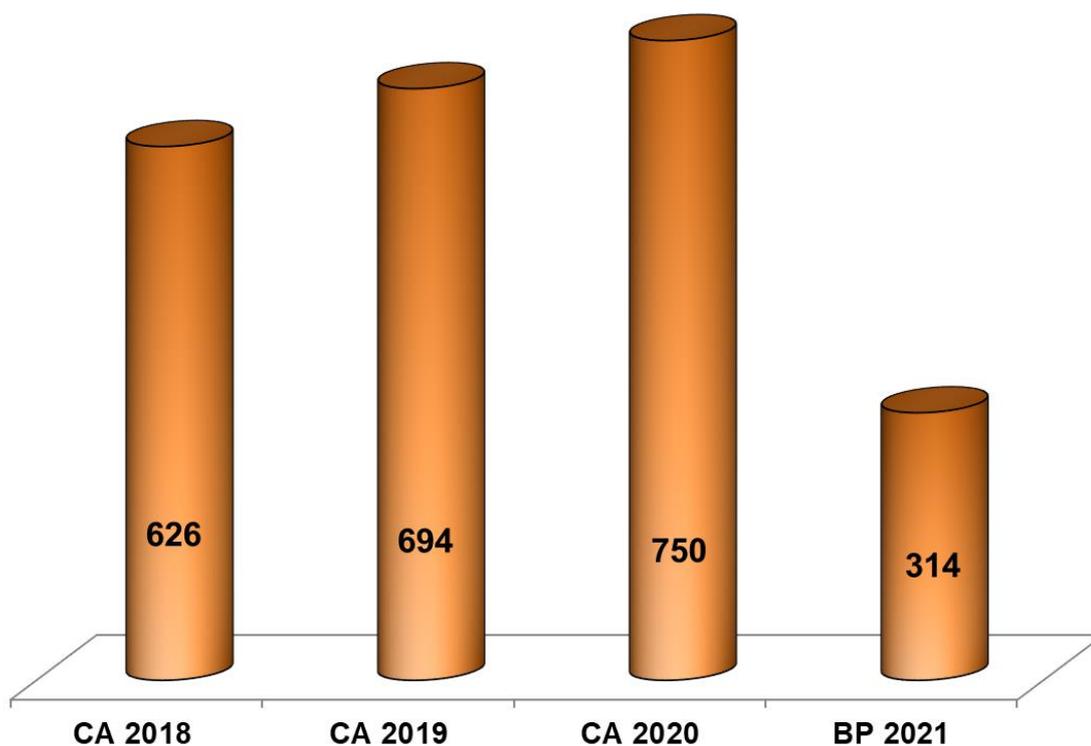
<sup>10</sup> Budgétairement, ne peuvent être inscrites que les subventions ayant fait l'objet d'une notification. De fait, toutes les demandes en cours d'instruction ne sont pas prises en compte.

## INDICATEURS FINANCIERS

| <b>TABLEAU FINANCIER 2018-2021</b>  |                  |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | <b>CA 2018</b>   | <b>CA 2019</b>   | <b>CA 2020</b>   | <b>BP 2021</b>   |
| <b>EPARGNE DE GESTION</b>   | <b>1 418 672</b> | <b>1 410 817</b> | <b>1 518 509</b> | <b>1 011 053</b> |
| <b>EPARGNE BRUTE (hors cession)</b>   | <b>1 181 101</b> | <b>1 256 855</b> | <b>1 377 955</b> | <b>894 785</b>   |
| <b>EPARGNE NETTE</b>  | <b>626 163</b>   | <b>694 025</b>   | <b>750 379</b>   | <b>313 785</b>   |
| <b>Résultat consolidé de fin d'exercice</b>   | <b>1 112 621</b> | <b>1 066 799</b> | <b>900 772</b>   | <b>0</b>         |
| <b>Couverture des besoins de financement des dépenses de fonctionnement (exprimée en nombre de jours)</b> | <b>81</b>        | <b>76</b>        | <b>77</b>        | <b>0</b>         |
| <b>Variation de l'excédent de clôture</b>   | <b>-282 439</b>  | <b>-45 821</b>   | <b>-166 028</b>  | <b>-900 771</b>  |
| <b>Stock de la dette au 31/12/N</b>   | <b>4 155 814</b> | <b>4 092 984</b> | <b>3 465 416</b> | <b>4 552 089</b> |
| <b>Capacité de désendettement (exprimée en nombre d'années)</b>   | <b>3,5</b>       | <b>3,3</b>       | <b>2,5</b>       | <b>5,1</b>       |

### EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

[En K€]

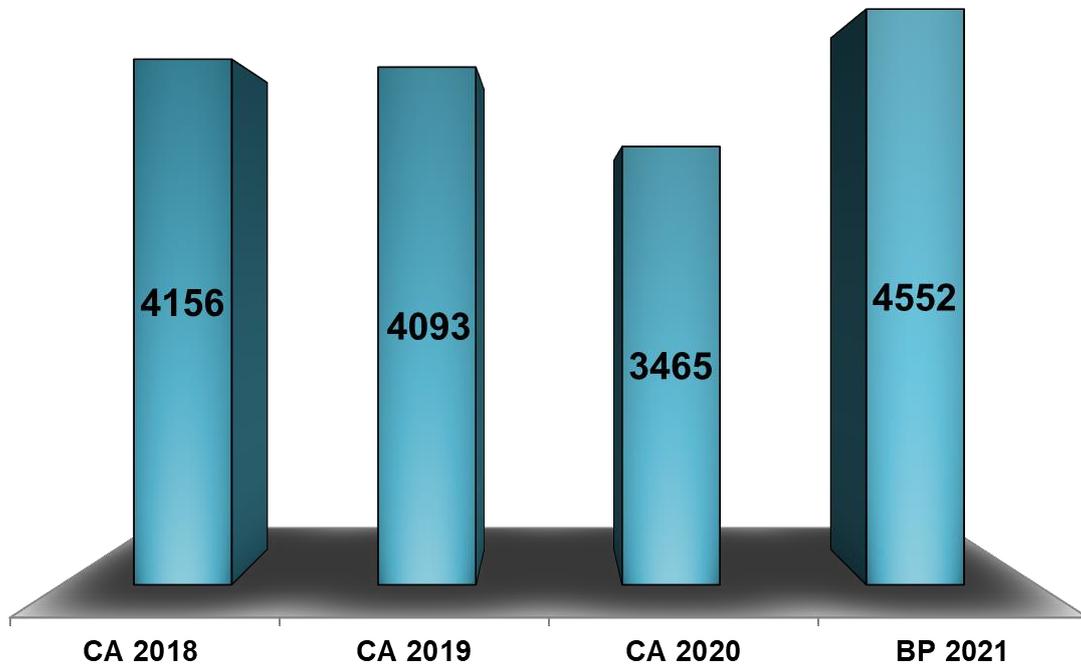




VILLE DE  
**POUSSAN**

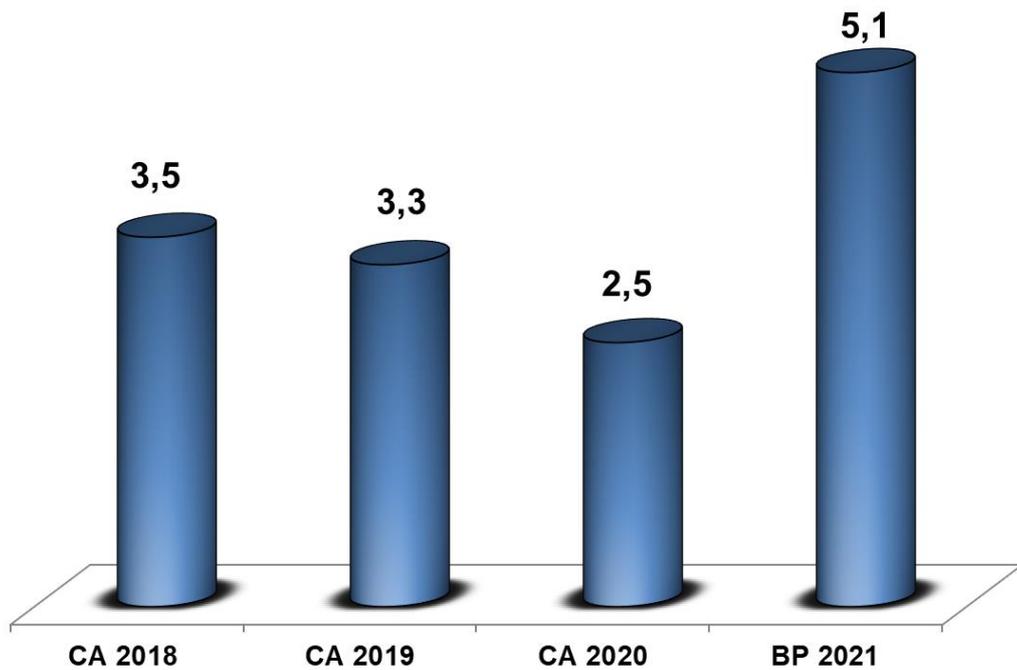
## EVOLUTION DU STOCK DE DETTE

[En K€]



## EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

[En nombre d'années]



La lecture des principaux indicateurs financiers met en perspective que la Ville de Poussan bénéficie d'indicateurs financiers très satisfaisants.

Celle-ci dispose en effet, pour l'exercice 2021 d'un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette (581 K€) et pour financer une part de l'investissement à hauteur de 314 K€.

Son besoin de financement est positif sur l'exercice 2021, conséquence d'une nouvelle politique d'investissement ambitieuse, lequel est à mettre en perspective avec une capacité de désendettement de 5,1 années, niveau nettement inférieur au seuil de vigilance<sup>11</sup>.

### RATIOS COMPARATIFS PAR STRATE

|          |   | <b>POUSSAN BP 2021</b> | <b>Strate<br/>Communes<br/>5 000 - 10 000 habitants<br/>2020 sur 2018 <sup>12</sup></b> |
|----------|---|------------------------|---|
| Ratio 1  | Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF   | <b>773,43</b>          | 839   |
| Ratio 2  | Produit des impositions directes (73111+7318) / Population DGF  | <b>475,41</b>          | 452   |
| Ratio 3  | Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF   | <b>919,16</b>          | 1 016   |
| Ratio 4  | Dépenses d'équipement brut (20+21+23+45+722) / Population DGF   | <b>516,85</b>          | 287   |
| Ratio 5  | Encours de la dette / Population DGF  | <b>741,38</b>          | 743   |
| Ratio 6  | DGF / Population DGF  | <b>146,34</b>          | 146   |
| Ratio 7  | Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement  | <b>53,8%</b>           | 55,6 %  |
| Ratio 8  | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement | <b>94,4%</b>           | 90,0 %  |
| Ratio 9  | Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement   | <b>56,2%</b>           | 28,3 %  |
| Ratio 10 | Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement  | <b>80,7%</b>           | 73,2 %  |

<sup>11</sup> Le seuil de vigilance est fixé à 12 années et le seuil d'alerte à 15 années. Cet indicateur se calcule en divisant le stock de la dette par l'épargne brute et traduit le nombre d'années nécessaires à la Commune pour se désendetter sans recourir sur la période à de nouveaux emprunts.

<sup>12</sup> DGCL 2020 sur 2018 - 4.7b